

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1123 désignant les membres de la Commission de surveillance des prisons pendant l'année 1941.

n° 1123

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 décembre 1940

Numéro JO  
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro  
31 décembre 1940

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 58, pris en Conseil d'administration en date du 19 janvier 1939, portant organisation des prisons et notamment en son article 2,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont désignés comme membres de la Commission de surveillance des prisons pendant l'année 1911 : M. Parisot, secrétaire general du C. F. E., notable européen ; M. Hadji Salem Salet Shoel, notable indigène.

#### Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**